



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 16 FEVRIER 2024

L'an 2024, le 16 février à 19 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 février 2024 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames, BIETH DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy, Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean, SANTINI Eddy

Absente excusée : BURLIN Véronique.

Absente : BRELOT Emilie,

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 janvier 2024.

ORDRE DU JOUR

I. DELIBERATION TARIF ENTRETIEN SALLE DES FETES

Pour parer à certaines déconvenues à la suite de quelques locations, il est proposé au conseil municipal d'instituer une ligne supplémentaire « coût entretien » au contrat de location. Basé sur le principe de la caution, un chèque « entretien » de 150 € sera demandé au signataire et restitué si le nettoyage est satisfaisant lors l'état des lieux à la remise des clés. Une fiche « état des lieux » avant et après location est présentée aux conseillers(ères).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve.

II. DELIBERATION « COMPTE EPARGNE TEMPS »

Ce projet a reçu un avis favorable du Comité Technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher. Le compte épargne temps permet de cumuler les jours de congés non pris dans l'année civile (10 jours ou plus par an) et de les utiliser soit pour raisons personnelles, ou lors du départ en retraite dans la limite de 60 jours ou encore pour rémunération.

Après délibération les membres présents du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent la mise en place du compte épargne temps concernant le cumul des jours de congés
- S'opposent au principe de la rémunération.

III. DELIBERATION FERMETURE DE POSTE

Suite à l'avancement de grade de la secrétaire Karine LEFEL maintenant « adjoint administratif principal 1^{ère} classe », il convient de supprimer l'ancien poste « adjoint administratif 2^{ème} classe ».

Après explication de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte la suppression de l'ancien poste.

IV. DELIBERATION PRIME POUVOIR D'ACHAT

Parmi les mesures de revalorisation salariale annoncées par le ministère de la Transformation et de la fonction publique, figure le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Une grille a été établie précisant les conditions et modalités du versement de cette prime, elle fixe le barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'instauration de cette prime a reçu l'avis favorable du centre de gestion de la fonction publique du Cher précise le maire qui propose l'attribution de :

- 500 € à Madame Karine LEVEL
- 600 € à Monsieur Mickaël BOURG
- 700 € à Madame Céline GAYAT
- 440 € à Madame Carole COLIN (temps partiel)

A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte le versement de la prime aux agents communaux.

V. INFOS DIVERSES

◆ Monsieur le maire donne la parole au 1^{er} adjoint, Monsieur Alain COURZADET qui fait le point sur divers projets :

- Antenne relais téléphonie mobile, il est envisagé de réunir les riverains de la parcelle 11, impasse de la Vignonnerie.
- Salle des fêtes : grille état des lieux.
- Electricité : tableau des consommations des points de livraison ; bilan sur les économies réalisées et à réaliser.
- Monsieur le maire fait part de la demande de subvention pour 2024 de l'hôpital Faune Sauvage (Centre France) situé à La Guerche. Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'accorder 50 €.

TOUR DE TABLE

Alain COURZADET aborde 3 points :

- Redéfinir les appellations de certains locaux communaux qui pourraient être imposés au titre de la taxe d'habitation. Il s'agit de la bibliothèque qui est un local administratif, des locaux 7 rue de La Guerche à définir en ateliers communaux et l'ancien logement d'enseignant 7 rue d'Apremont nous servant depuis longtemps de refuge communal pour personne sans abri.

- Sur le projet d'aménagement après destruction des bâtiments en ruine au carrefour D 920 – D100 : peut-être créer en ce lieu une aire de repos végétalisée
- Sur l'aménagement de la bibliothèque (rez-de-chaussée et étage) qui deviendrait une annexe mairie, et de l'ancien commerce où est en cours d'installation le coin lecture (et pourquoi pas culture !) alors que la partie « ancien bar » pourra servir de salle de réunion et de détente.

Cindy SEMENCE :

informe avoir assisté à la dernière réunion du SIRS (ramassage scolaire) au cours de laquelle a été mis en évidence qu'il manque un accompagnateur attaché à la surveillance des enfants, le chauffeur ne pouvant pas être au four et moulin, c'est le cas de dire.

**Le prochain conseil municipal consacré aux finances se déroulera
le 29 mars 2024 à 17h.**

Secrétaire de séance

Michèle ROUCHWARGER



Le Maire

Jean-Yves GIOT

